

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2015 à 20 H 30

Président : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BROTEL Rolland, HOWSE Willy, THOMAZET Fabien, Mmes VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RONJON Pin, MARTINET Natacha.

Absents excusés : Mmes CHAMBAUD Michèle, DEFOUR Nelly, Mrs BERNARD Xavier, THIEVON Yves.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET Natacha

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI et débute par l'approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2015.

<u>DELIBERATIONS</u>

AVIS DE LA COMMUNE DE RIGNIEUX-LE-FRANC SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'AIN

Conformément à la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), M. le Préfet de l'Ain a présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le 12 octobre dernier, un projet de nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Notre conseil municipal dispose d'un délai de deux mois, à compter de la notification de ce projet, pour donner son avis motivé, soit avant le 16 décembre 2015.

Les avis des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats intercommunaux recueillis pendant ces deux mois seront ensuite communiqués, avec le projet de SDCI, aux membres de la CDCI, qui aura alors trois mois pour amender le projet initial¹.

Le projet de SDCI², tel qu'il nous a été communiqué par M. le Préfet, prévoit une réorganisation importante de l'intercommunalité dans le département de l'Ain.

En ce qui concerne notre territoire, la principale disposition prévue dans le projet est la fusion de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, de la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine (hors les communes d'Evosges et d'Hostiaz) et de la communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes.

Il s'agit de la proposition n°7 du projet de SDCI - détaillée aux pages 53 et 54 du document préfectoral - qui conduirait à la création d'une nouvelle communauté de communes de 54 communes et d'environ 75.000 habitants.

Il vous est proposé de donner un avis défavorable à cette proposition n°7 du SDCI, pour l'ensemble des raisons détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

1 à la majorité qualifiée de 2/3 de ses membres

2 Téléchargeable sur le site de la Préfecture de l'Ain : http://www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/SDCI_2015_13-10-2015_site_www.pdf

Les principales motivations conduisant à donner cet avis sont les suivantes :

- les communautés de communes que le projet de SDCI suggère de fusionner ont développé des projets de territoire tout à fait opposés, ce qui rend une éventuelle fusion extrêmement complexe
- le projet de fusion ne respecte pas les notions de bassin de vie et ne repose sur aucun projet partagé par les différents bassins de vie concernés
- la Loi NOTRe n'impose pas cette fusion. Les communautés de communes de la Vallée de l'Albarine et Rhône Chartreuse de Portes dépassent déjà, ou dépasseront en 2016, le seuil minimal de population prévu par la nouvelle Loi.
- le seul argument présenté en faveur de la fusion serait le renforcement de la solidarité financière, mais il est à noter que ce critère n'est que l'un des sept définis par la Loi NOTRe pour définir les périmètres intercommunaux et que la communauté de communes de la Plaine de l'Ain participe déjà très fortement à la péréquation nationale, avec un prélèvement de plus de 9 millions d'euros pour le FPIC et le FNGIR.
- Une fusion entre la CCPA et les communautés de communes de la Vallée de l'Albarine et Rhône Chartreuse de Portes poserait aussi un grave problème de rapprochement des compétences, avec le retour de compétences importantes à des communes de petite taille, sans solution souvent, pour les financer : centres de loisirs, crèches, MARPA et autres équipements publics de proximité.
- Enfin, et surtout, la création d'une nouvelle communauté, avec les longues démarches administratives qu'elle impose, constituerait un réel handicap pour poursuivre le développement économique de la Plaine de l'Ain au rythme nécessaire. Il est pour nous inconcevable de geler pendant plusieurs mois la dynamique économique en cours sur tous les grands projets de la Plaine de l'Ain (Transpolis, aménagement et extensions des zones d'activités...).

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis défavorable à la proposition n°7 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), visant à fusionner les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de la Vallée de l'Albarine et Rhône - Chartreuse de Portes
- **MOTIVE** sa décision par les arguments présentés dans le document annexé à la présente délibération
- **ATTIRE** particulièrement l'attention sur le fait que cette proposition n°7 fait peser des risques à la fois sur le développement économique de la Plaine de l'Ain et sur le maintien des services de proximité en zones montagne
- **DEMANDE** en conséquence à M. le Préfet de l'Ain et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) d'amender le projet de SDCI en maintenant la communauté de communes de la Plaine de l'Ain dans son périmètre actuel.

DECISION MODIFICATIVE N°4 – OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour la signalisation routière sur la commune et l'installation de luminaires « rue du stade » n'ont pas été prévus au Budget Communal 2015. Par ailleurs, les crédits ouverts pour l'aménagement du local communal et du local commercial « la Rigniette » sont insuffisants, il convient de les augmenter. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2312 – 319 Immobilisations en cours Pistes cyclables et piétonnières			- 13 000,00 €	
2152-357 - Installations de voirie Signalisation routière			3 200,00 €	
2313 - 347 Immobilisations en cours Aménagement local communal			2 000,00 €	
2313-345 Immobilisations en cours Aménagement local commercial « La Rigniette »			4 000,00 €	
2041581-358 Sub.Equip.Versées Luminaires Rue du stade			3 800,00 €	

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Pistes cyclables et piétonnières** : Les travaux du chemin n° 4a et 4b sont achevés et celui-ci est ouvert à la circulation. Le bornage du chemin 3 a été effectué en prévision de l'achat d'une partie de parcelle appartenant à M. André JACQUEMET. La programmation des travaux se fera en 2016 pour le n° 3 et 2017 pour le n°5a et 5b.
- **Site internet communal** : M. Pierre BOILEAU informe le Conseil Municipal de la fin du transfert des données sur le nouveau site internet. La mise en ligne définitive interviendra début décembre.
- **Conseil d'école** : M. Pierre Boileau fait le compte rendu du premier Conseil d'Ecole.
- **Employés communaux** : M. Rolland BROTEL informe le Conseil Municipal du recrutement de M. Valentin HAMIEZ dans le cadre d'un contrat d'avenir à compter du 4 janvier 2016, ceci en vue du remplacement de M. Jean-Pierre BLANCHET. Il précise aussi que M. Alain DIRICK, en contrat d'accompagnement à l'emploi, voit son contrat reconduit pour un an à compter du 1^{er} janvier 2016. A partir de 2018, il faudra prévoir un nouveau recrutement afin d'anticiper le départ à la retraite de M. Raymond BLANCHET.
- **Infos sur les travaux en cours** : M. Pascal PAIN fait le point sur les travaux en cours, l'atelier communal est opérationnel, la mezzanine métallique est posée. Les travaux dans le local commercial sont bien avancés pour une livraison prévue vers la mi-décembre.
- **Elections régionales 2015** : M. le Maire informe les conseillers sur les dates du premier et deuxième tour des élections régionales soit le 6 et 13 décembre. Il transmet aux Conseillers le planning de présence au bureau de vote pour les deux tours.

